



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE :

1.1 Identificateur du produit

Famille chimique : PERLES DE CIRE D'ABEILLE JAUNE EUR. PH
Numéro CE : 232-383-7
Numéro CAS : 8012-89-3

Description du produit: Cire d'abeille filtrée.
Type de produit: Solide
Autres moyens d'identification :

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Utilisations diverses.

1.2 Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

Numéro de téléphone d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit :
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] : Classification selon le règlement Non classé.
(CE) n° 453/2010 : Non classé.

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger :
Mot d'avertissement : Pas de mot d'avertissement.
Mentions de danger :

Conseils de prudence :
Prévention: Effets aigus potentiels : légèrement dangereux en cas de contact avec la peau (irritant), de contact avec les yeux (irritant), d'ingestion ou d'inhalation. Effets chroniques sur la santé.
Une exposition répétée ou prolongée ne devrait pas aggraver l'état de santé.

Répondre : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination: Non applicable.

Ingrédients dangereux :

Éléments supplémentaires
qui doit apparaître dans le
Mots clés: Non applicable.

Exigences particulières en matière d'emballage
Conteneurs à emporter
muni d'une fermeture
sécurité des enfants : Non applicable.
Avertissement de danger
tactile: Non applicable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.3 Autres dangers

La substance répond aux Critères PBT selon la Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII Non P : Non disponible B : Non disponible T : Non.

La substance répond aux critères vPvB selon la Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Pas disponible.

Pictogrammes de danger :
D'autres dangers qui ne conduisent pas à une classification : Pas disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS :

Nom : %	Cire d'abeille
en poids :	100%

4. PREMIERS SECOURS :

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau en soulevant les yeux de temps en temps. paupières supérieures et inférieures. Vérifiez si la victime porte des lentilles de contact et, dans ce cas, Retirez-les. Consultez un médecin en cas d'irritation.

Inhalation: Transportez la victime à l'air libre et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Consultez un médecin en cas d'apparition de symptômes.

Ingestion: Ne pas faire vomir, sauf avis contraire du personnel médical. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, consulter immédiatement un médecin. Desserrer les vêtements serrés, tels que cols, cravates et ceintures.

Protection du personnel

PREMIERS SECOURS: Aucune action ne doit être entreprise si elle comporte un risque personnel ou sans autorisation. formation adéquate.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation: Aucun effet significatif ni risque critique n'est connu.

Ingestion: Aucun effet significatif ni risque critique n'est connu.

Contact avec la peau : Aucun effet significatif ni risque critique n'est connu.

Contact visuel : Aucun effet significatif ni risque critique n'est connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Contact visuel : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate ou de tout traitement spécial nécessaire

Notes pour le médecin : Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste antipoison en cas d'ingestion ou d'inhalation d'une quantité importante.

Traitements spécifiques : Il n'existe pas de traitement spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1 Moyens d'extinction :

Approprié(s) Utiliser des poudres chimiques sèches ou du CO2.

Ne convient pas : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Dangers

résultant de : La pression peut s'accumuler et le récipient peut exploser si substance ou mélange chauffant ou feu.

Produits de: Aucune donnée spécifique. Décomposition thermique dangereuse.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie Mesures spéciales qui :

En cas d'incendie, isolez rapidement la zone en évacuant toutes les personnes
Le matériel doit être retiré du voisinage de l'incident. Aucune intervention de lutte contre l'incendie ne doit être entreprise si elle comporte des risques personnels ou si elle n'a pas suivi une formation adéquate.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste : Aucune action impliquant un risque personnel ou sans autorisation ne doit être entreprise.
Formation appropriée. Évacuer les environs. Interdire l'accès au personnel.
Inutile et non protégé. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
Portez un équipement de protection individuelle approprié.

Pour le personnel d'intervention d'urgence :

Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour gérer le déversement, suivez les informations de la section 8 concernant les matériaux appropriés et inappropriés. Consultez également les informations de la section « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

6.2 Précautions environnementales Atmosphère

Éviter la dispersion du produit déversé, son contact avec le sol, l'environnement eau, canalisations et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, canaux, sols ou air).

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Petit déversement :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirer les contenants de la zone de déversement. Alternativement, ou si le produit est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Faire éliminer par une entreprise agréée.

Grosse marée noire :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirer les contenants de la zone de déversement. Empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones réduits. Laver les rejets vers une station d'épuration des effluents ou procéder comme indiqué ci-dessous. Arrêter et collecter les déversements avec les matériaux absorbants non combustibles, tels que le sable, la terre, la vermiculite ou la terre de diatomées, placent le matériau dans un conteneur pour être éliminés conformément à la réglementation. locaux (voir section 13). Éliminer par un entrepreneur agréé.

Référence à d'autres sections :

Consultez la section 1 pour obtenir les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.
Veuillez vous référer à la section 13 pour plus d'informations concernant le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET ENTRETIEN :

Les informations recueillies dans cette section contiennent des données et des conseils de nature générique. La liste des

Utilisations identifiées de la section 1 pour recueillir les informations d'utilisation spécifiques disponibles qui sont collectées dans le cadre du(des) scénario(s) de exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

Informations relatives à l'hygiène au travail

Il devrait être interdit de manger, de boire et de fumer dans les lieux où il est manipulé, stocké ou manipulé ce produit. Les personnes qui travaillent avec ce produit

forme générale

Ils doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirez l'équipement. vêtements de protection et vêtements contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Veuillez également vous référer à la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions de stockage

sûr, y compris les incompatibilités

Conserver conformément à la réglementation locale. Conserver dans l'emballage

d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10), des aliments et des boissons. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation.

Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter tout déversement. Ne pas conserver dans des récipients non étiquetés.

Utiliser un emballage de sécurité approprié pour éviter la contamination de l'environnement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.3 Recommandations

spécifiques pour les utilisations finales	Pas disponible.
Solutions sectorielles spécifiques : pour le secteur industriel	Pas disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :

Les informations recueillies dans cette section contiennent des données et des conseils de nature générale. La liste est à consulter des utilisations identifiées de la section 1 pour recueillir les informations d'utilisation spécifiques disponibles qui sont collectées en vertu Scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle : Procédures contrôles recommandés :	La valeur limite d'exposition est inconnue. Si ce produit contient des ingrédients avec limites d'exposition, une surveillance individuelle, professionnelle ou biologique peut être nécessaire afin de déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle, et/ou la nécessité d'un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer à la norme européenne EN 689 pour les méthodes d'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques et au guide national sur les méthodes de détermination des substances. dangereux.
Niveaux avec effet dérivé Concentrations censées prendre effet	Aucune valeur DEL disponible. Aucune valeur PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Approprié:	Aucune ventilation particulière n'est requise. Une ventilation normale devrait suffire à contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si ce produit contient des ingrédients à exposition limitée, utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs en dessous des limites recommandées ou légales.
Mesures de protection individuelle Mesures d'hygiène	Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de votre travail. Utilisez des techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des postes de lavage des yeux et des douches de sécurité sont situés à proximité des postes de travail.
Protection des yeux/du visage	Un équipement de protection oculaire conforme aux normes approuvées doit être porté lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire de prévenir toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières.
Protection de la peau Protection des mains	Recommandé : Lunettes de sécurité. Des gants résistants aux produits chimiques et imperméables, conformes aux normes approuvées, doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. > 8 heures (temps de percée) : Porter des gants appropriés.
Protection du corps Autres protections cutanées Protection respiratoire	Portez des vêtements de protection. Chaussures de protection adaptées. Utiliser une protection respiratoire appropriée s'il existe un risque de dépasser une limite d'exposition.
Contrôles de l'exposition aux médias Atmosphère:	Les émissions provenant des équipements de ventilation ou des procédés de travail doivent être évaluées afin de vérifier leur conformité à la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, l'utilisation d'éliminateurs de fumées, de filtres ou la modification de la conception des équipements de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à un niveau acceptable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence:	Solide à température ambiante.
Couleur:	Blanc / Jaune
Point de fusion:	Entre 61 et 66 °C
Odeur:	Caractéristiques.
pH	N / A
Taux d'évaporation	Pas disponible.
Soluble dans l'eau :	Non.
Auto-inflammation :	>200°C

9.2 Informations complémentaires

Aucune information supplémentaire.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Produits de décomposition thermique :	Produit stable
Stabilité (lumière, thermique, etc.) :	Produit stable
Réactions dangereuses :	aucun
Matériaux à éviter :	oxydants forts

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :	Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)
------------------	--

Paramètre	Itinéraire	Espèces	Valeur	Méthode.
DL50	Oral	Rat	>15000 mg/kg pc	
DL50	Fourrure	Rat	Non applicable.	
CL50	Inhalation de rats		Non applicable	-

11.2 Irritation cutanée

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

(OCDE 404) (Lapin, Blancs de Nouvelle-Zélande - NOTOX, 2003)

pH : Non applicable.

11.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

(OCDE 405) (Lapin blanc de Nouvelle-Zélande - Safepharm Laboratories Ltd, 2007)

pH : Non applicable.

11.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification) (OCDE 406)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11.5 Mutagénicité des cellules germinales

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

(OCDE 471 - Test d'Ames) (TNO, 2005)

(OCDE 476) (TNO, 2005)

(OCDE 473) (TNO, 2005)

(OCDE 474) (McKee, Przygoda, Tummey, Infurna, Freeman - 1990)

11.6 Cancérogénicité

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

Les résultats des tests de cancérogénicité sont négatifs.

Paramètre d'itinéraire	Itinéraire	Espèces	Exposition	Valeur	Méthode
NOAÉL	Oral	Animal/mâle	2 ans	Non applicable	

11.7 Toxicité pour la reproduction

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

(OCDE 421) (NOAEL > 1000 mg/kg pc/jour)

(OCDE 414) (NOAEL > 2000 mg/kg pc/jour)

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

Paramètre	Itinéraire	Espèces	Valeur	Méthode
NOAÉL	Derme	Rat / Lapin	Non applicable	

11.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

Paramètre d'itinéraire	Itinéraire	Espèces	Exposition	Valeur	Méthode
NOAÉL	Oral	Rat	90 jours	Non applicable	
NOAÉL	Derme	Rat / Lapin	90 jours	Non applicable	

11.10 Risque d'aspiration

Non classé (concluant mais non suffisant pour la classification)

Solide

11.11 Effets indésirables et symptômes possibles sur la santé humaine.

Non classé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

12. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

12.1 Toxicité

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, selon les critères établis par la UE. Une libération incontrôlée dans l'environnement.

Manipuler conformément aux pratiques générales d'hygiène du travail pour éviter la contamination et le rejet dans l'environnement atmosphère.

12.2 Air

Ce produit a une faible pression de vapeur. Une exposition significative ne peut se produire que si le produit est utilisés à des températures élevées, ou dans le cas d'aérosols et de sprays.

12.2 Eau

Ce produit n'est pas soluble dans l'eau. Il flotte sur l'eau et forme un film à sa surface. Nocif pour les organismes. des organismes aquatiques est de type mécanique (immobilisation et piégeage).

12.3 Persistance et dégradabilité.

Les constituants les plus importants du produit doivent être considérés comme « intrinsèquement biodégradables », mais pas « facilement biodégradables ». biodégradable", et qui peut être modérément persistant, en particulier dans des conditions anaérobies.

12.4 Potentiel de bioaccumulation.

Log Pow non applicable (UVCB)

Il n'y a pas de potentiel de bioaccumulation.

12.5 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.6 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de REACH, annexe XIII.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB de REACH, annexe XIII.

Les composants de cette substance ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB. Le produit doit être prudemment considéré comme « persistant » dans l'environnement

12.7 Autres effets indésirables

Ce produit ne possède pas de propriétés spécifiques pour inhiber l'activité bactérienne. Quoi qu'il en soit, les eaux

Les déchets contenant ce produit doivent être traités dans des installations adaptées à cet usage.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas rejeter dans les égouts, les tunnels ou les cours d'eau.

Éliminer conformément à la réglementation locale, apporter à une usine de recyclage agréée.

Code du catalogue européen des déchets : 12 01 12 ou 16 03 06 (réf. : 2001/118/CE)

Ce code est donné uniquement à titre indicatif pour la classification, en tenant compte uniquement de la composition et de l'utilisation prévue du produit.

produit. L'attribution d'un code correct est de la responsabilité de l'utilisateur final, car elle dépend de l'efficacité

l'utilisation, les conditions de stockage/conservation et la contamination ou les altérations du produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Élimination des contenants vides : remettre au fournisseur ou au collecteur agréé. Ne pas percer, couper, souder, brûler ou incinérer les contenants vides avant qu'ils aient été nettoyés et déclarés sûrs.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

	ADR/RID	ADN/ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation fonctionnaire de Transports de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour la transport	-	-	-	-
14.4 Groupe de conditionnement	-	-	-	-
14.5 Risques environnementaux	Non	Non	Non	Non
14.6 Précautions individus pour utilisateurs	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Information supplémentaire	-	-	-	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Adoption nationale des directives 1999/45/CE, 2001/59/CE, 2001/60/CE : Non applicable

Adoption nationale des directives 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/565/CEE, 90/269/CEE, 90/270/CEE, 90/394/CEE, 90/679/CEE, 93/88/CEE, 95/63/CE, 97/42/CE, 98/24/CE, 99/38/CE, 99/92/CE, 2001/45/CE, 2003/10/CE et 2003/18/CE

Informations complémentaires : Ces substances ont été enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques conformément à l'article 28. du règlement (CE) 1907/2006 (REACH).

16. AUTRES INFORMATIONS

Évitez une utilisation excessive ou inappropriée

Autres utilisations : N'utilisez pas le produit à des fins non recommandées par le fabricant. Cela pourrait offrir risques imprévisibles pour les utilisateurs.

Références : Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement (CE) 1907/2006 (REACH).